

BULLETIN MUNICIPAL DE ROUVRAY

JUILLET 2016



*La classe de Monsieur Robert Gallon...
De gauche à droite, rang devant puis 2^{ème} rang, etc. :*

*Anna Wasyliw, Michèle Fromonot, Françoise Tardy, Yvette Droin, Daniel Tardy
Colette Richardot, Michel Tyrpak, Jean Klos, Daniel Lemaire, Mme Gallon (debout), Marie-Claire Lefort
François Truchy, Claude Lemaire (debout), Marc Fromonot, Michel et Jean-Pierre Pomykala (caché)*

A l'initiative de Mr Tardy, les élèves de l'école de Rouvray se sont retrouvés dans la matinée du jeudi 2 juin sur les mêmes bancs qu'ils avaient occupés quelques cinquante ans auparavant !

Monsieur Robert Gallon, instituteur à l'école de Rouvray de 1950 à 1964, était « représenté » par son épouse, qui se tient dans l'encadrement de la porte sur la photo ci-dessous.





De gauche à droite et de haut en bas :

Robert Dautret, Mauricette Richardot, Mr Robert Gallon, Andrée Truchy, Raymond Honet,

*Guy Fromonot, Serge Droin, Lucette Potherat, Anna Wasyliv, Gisèle Renard,
Anne-Marie Raine, Jacqueline Baudot, Claude Droin, Michel Wasyliv,*

*Nicole Gaudry, Bernard Dautret, Arlette Hamelin, Louisette Potherat, Jean-Louis Gallon,
Yvette Droin, Marc Fromonot, Colette Richardot, Christine Piout, François Truchy.*

Le mot du Maire

Notre histoire est un livre ouvert ; il est très facile de puiser dans les nombreuses pages de notre passé pour mieux comprendre notre aujourd'hui et se projeter sur le demain que nous voulons.

Notre fête nationale en l'honneur du régime en place nous livre un résumé, un raccourci de l'Histoire :

- pendant des siècles, nous fêtons la Saint Louis en l'honneur de notre roi,
- Napoléon, sous l'Empire, fixa en 1806 le 15 août comme jour de la Fête Nationale, jour anniversaire de sa naissance,
- ce n'est que par une loi de 1880, sous la troisième République, que le 14 juillet notre Fête Nationale actuelle, loi qui ne fait pas référence à une date précise : plusieurs députés tenaient comme trop sanglant le 14 juillet 1789 et lui préféreraient le 14 juillet 1780, jour de la fête de la Fédération, fête de l'unité nationale, à laquelle assista Louis XVI.

La loi du 10 juillet 1920 ajoute comme Fête Nationale, par un vote à l'unanimité des députés et sénateurs, la fête de Jeanne d'Arc, la personnalité la plus extraordinaire que la France ait connue pour son œuvre de résurrection du pays au XV^{ème} siècle, fête fixée au deuxième dimanche de mai.

Jeanne d'Arc, venant d'Orléans, passe à Seignelay le 4 juillet 1429 en chevauchant d'Orléans vers Reims, puis se dirige vers Saint Florentin. But de sa mission : remettre sur le trône de France Charles VII, vrai roi, alors qu'Isabelle de Bavière avait vendu le pays aux Anglais par le traité de Troyes.

A l'occasion du 500^{ème} anniversaire de ce passage, plusieurs plaques commémoratives de ont été apposées, notamment une à droite de la cathédrale d'Auxerre, une à gauche du portail principal de l'église de Seignelay et aussi sur la Halle de Saint Florentin.

Ainsi va notre Histoire :

- ➔ rien n'est éternel, même pas les régimes, quels qu'ils soient,
- ➔ rien n'est jamais perdu pour un homme libre.

Vie de la Commune

Marche semi nocturne

La Commission Sports et loisirs vous convie à sa randonnée semi nocturne qui se déroulera le **vendredi 16 septembre 2016.**

De retour à la Mairie, nous pourrons partager ensemble les mets salés et sucrés apportés par les participants, accompagnés d'un apéritif offert par la Mairie.

Site de Rouvray

Le site de notre Commune est à jour. En appelant l'adresse :

www.mairie-rouvray-89.com

vous trouverez de nombreuses informations, dont les comptes rendus des Conseils Municipaux de l'année en cours et de l'année précédente ainsi que les deux derniers bulletins.

Nos artistes

De gauche à droite :

*Martine Fouinat,
Maurice Berthaut,
Francine Musard,
Bruno Hirson,
Marie Bellanger
Jacques Millot*

*lors de l'exposition au Foyer
le 28 février 2016.*



Quelques œuvres exposées



Nous prévoyons d'organiser une exposition de photographies ouverte à tous les habitants de notre Commune un dimanche de janvier 2017, dont le thème sera : « Photos prises sur la commune de Rouvray ».

« Voisins vigilants »



« Voisins Vigilants » organise la mise en place d'un dispositif pour améliorer la sécurité de notre vie quotidienne, notamment dans notre lutte contre les cambriolages. Il nous est proposé une inscription annuelle de la Commune et un réseau de vigilance dont le principe est le suivant :

- un habitant repère :
 - un comportement inhabituel,
 - un individu suspect,
 - des faits anormaux,
- il alerte :
 - la plateforme « voisins vigilants »
 - le référent « voisins vigilants » de la Commune.
- qui eux-mêmes alertent :
 - les voisins vigilants inscrits de la Commune,
 - la Mairie et si besoin la Gendarmerie.

Ce dispositif éprouvé dans de nombreuses Communes s'avère efficace dans la mesure où le nombre d'habitants inscrits à « voisins Vigilants » est suffisant pour quadriller le village.

Que les personnes intéressées se fassent connaître en Mairie.

Intempéries

Les intempéries de ce dernier mois de juin ont frappé tous les esprits, et les photographies ci-dessous parlent d'elles-mêmes. Le site www.vigicrues.gouv.fr nous indique en temps réel les niveaux et les débits du Serein en amont de Dissangis ou Chablis. Ces informations nous permettent d'agir préventivement sachant que l'onde de crue progresse à la vitesse d'environ 1km/h, soit presque 1 jour pour descendre de Chablis à Rouvray. En repère, nous trouvons les hauteurs d'eau atteintes lors de la crue de 2013, assez semblable à celle de 1911 en ce qui concerne le Serein.



La cascade du ru de Buchin le 30 mai 2016

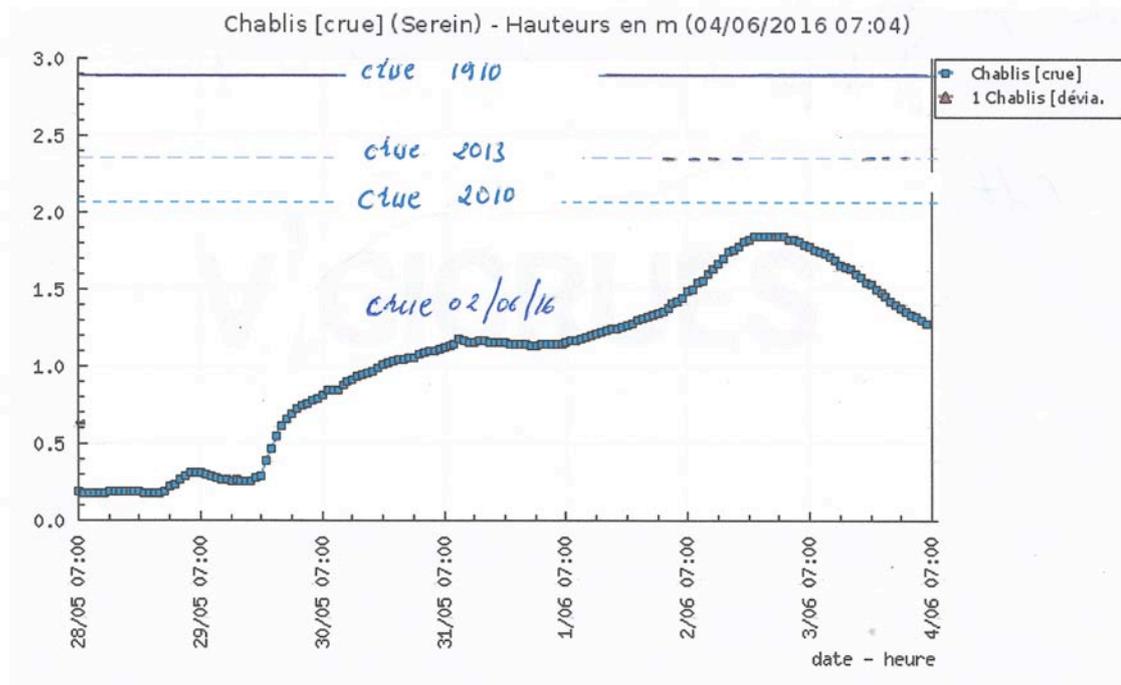


Route de Montigny

On peut estimer le débit atteint du ru de Buchin à 100 fois son débit moyen d'été.



Données temps réel - Chablis [crue]



Crues marquantes - Station Chablis [crue]

- Crue du 25/12/2010 - 2.07 m
- Crue du 05/05/2013 - 2.36 m
- Crue du 21/01/1910 - 2.89 m

Commentaire sur la station :

Pour les débits se reporter à la station de Chablis déviation.

Civisme

Morts pour la France

N° 4
 Marcel
 Darlot
 4 septembre 1916
 Mort
 pour la France

N° 4
 Marcel
Darlot
 4 septembre 1916
 Mort
 pour la France

L'an mil neuf cent seize le quatre du
 mois de septembre à vingt-trois heures
 trente minutes, étant à la ferme de
 Maujouy, commune de Senoncourt
 (Meuse). Acte de décès de Darlot
 Marcel, âgé au trois cent quarante-sixième

Feuille n°

régnant d'enfance, troisième compagnie
 immatriculé sous le n° mille deux cent
 soixante quinze, né le treize et un octobre
 mil huit cent quatre-vingt-huit à Rou-
 courton de Liqny le Châtel, département
 de l'Aisne. Mort pour la France,
 à la ferme de Maujouy commune de
 Senoncourt (Meuse) le quatre du mois
 de septembre mil neuf cent seize à
 vingt-trois heures trente minutes des
 suites de blessures de guerre, conformément
 à l'article 77 du code civil, nous nous
 sommes transporté auprès de la personne
 décédée et assuré de la réalité du décès
 dressé par nous, Eugène Lucien, Robert, Léon
 officier d'administration de deuxième classe,
 officier gestionnaire de l'ambulance Neuf-
 Deux, officier de l'état-civil, sur la
 déclaration de Compagnie, Emery, trente-neuf
 ans, médecin aide-major de première classe
 et de Laboucau Francisque, trente et un ans
 caporal, témoins qui ont signé avec nous,
 après lecture.

Le 1 ^{er} témoin	Le 2 ^e témoin	L'officier de
signé:	signé:	l'état-civil
Compagnie Emery	Laboucau Francisque	signé:
		Eugène Lucien

Le 4 septembre 2016, Rouvray sera pavoisé en l'honneur de Marcel Darlot à l'occasion du centième anniversaire de sa mort.

La page de l'état civil de la Commune le concernant est reproduite ci-dessus.

Le 11 novembre 2016, nous nous retrouverons comme chaque année à 11 heures au monument aux Morts pour commémorer l'armistice de 1918.

Nous chanterons, sous la direction de la maîtresse accompagnée de ses élèves, quelques strophes de la Marseillaise dont nous pouvons revisiter les termes.

Civique et civilisé ??

Civique : propre au bon citoyen.

Civilisé : doté d'un esprit humain, cherchant le mieux.

La règle de base, enveloppant tous les domaines, peut se résumer : « ne pas nuire à son voisin », complété immédiatement par « supporter son voisin et autrui ». Tant de fois inconsciemment nous gênonnons nos voisins.

Cet équilibre ou ce compromis qui régit depuis toujours le savoir vivre se traduit, lorsqu'il n'est pas respecté, par des lois et des règlements sur la propreté, les nuisances sonores, le brûlage, la limitation de vitesse et le stationnement...encore plus difficile à respecter.

La vie, la sagesse, nous montrent que l'égoïsme qui nuit à autrui finit par ricochet à nuire à tous via ce cercle vicieux, tandis que se préoccuper des autres est un cercle vertueux qui conduit à faciliter la vie à tous.

C'est ainsi que civilisé se complète avec civique.

Location du Foyer communal

Les habitants de Rouvray bénéficient, par une délibération du Conseil Municipal, d'un tarif réduit préférentiel afin que le montant de la location ne soit pas un obstacle pour se retrouver en famille. Ce n'est pas un cadeau que nous pouvons offrir aux habitants d'autres communes. En s'inscrivant à leur place, cet avantage est détourné de son objet ; il y va de l'intérêt du bien commun.

Recensement de la population

Le recensement des habitants de Rouvray, piloté par l'INSEE, se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Désormais chaque personne recensée pourra répondre par Internet au questionnaire de recensement ; cela sera proposé systématiquement par l'agent recenseur. Bien entendu la réponse sur le questionnaire papier reste possible.

Des précisions supplémentaires vous seront fournies dans le prochain bulletin de janvier 2017.

Document d'urbanisme.

Ce sont des autorisations nécessaires pour commencer vos travaux.
Comment choisir le document adapté ?

Déclaration préalable lorsque :

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade ...),
- si vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...),
- vous édifiez une clôture.

Permis de construire pour une maison individuelle ou des annexes, lorsque :

- vous construisez une maison individuelle ou ses annexes,
- vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes,
- vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante
- votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quel document et formalité sont soumis vos travaux, rapportez-vous à la notice explicative correspondante ou renseignez-vous auprès de la Mairie.

Bloctel

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours,
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines,
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public,
 - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage,
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif.
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

Pour plus d'information, voir le web : <https://conso.bloctel.fr/>, c'est un site gouvernemental.

Travaux du premier semestre 2016

Travaux rue Cognat...

attendus depuis si longtemps !!



...et contrôle du débit
des poteaux incendie



Associations et Loisirs



Eveil Sportif

L'année 2015/2016 s'achève !

Merci à tous les adhérents de l'Eveil Sportif de Rouvray d'avoir participé à cette saison et rendez-vous à la rentrée prochaine !

Déroulement des séances pour l'année 2016/2017 :

- ✚ Reprise des cours : Lundi 05 septembre 2016 à 20h00.
- ✚ Séances : chaque lundi de 20h00 à 21h00 au foyer communal de Rouvray.
- ✚ Matériel requis : Un tapis de gym, des baskets propres et de la bonne humeur !!!



Possibilité de venir faire 2 séances d'essai.

Nouveau bureau :

- Présidente : Céline Chollet
- Trésorier : Frédéric Rougeot
- Secrétaire : Karine Sadin



N'hésitez pas à venir partager cette belle aventure avec nous dans la joie et la convivialité.
Rendez-vous en septembre et bonnes vacances !!!

Les membres du bureau.

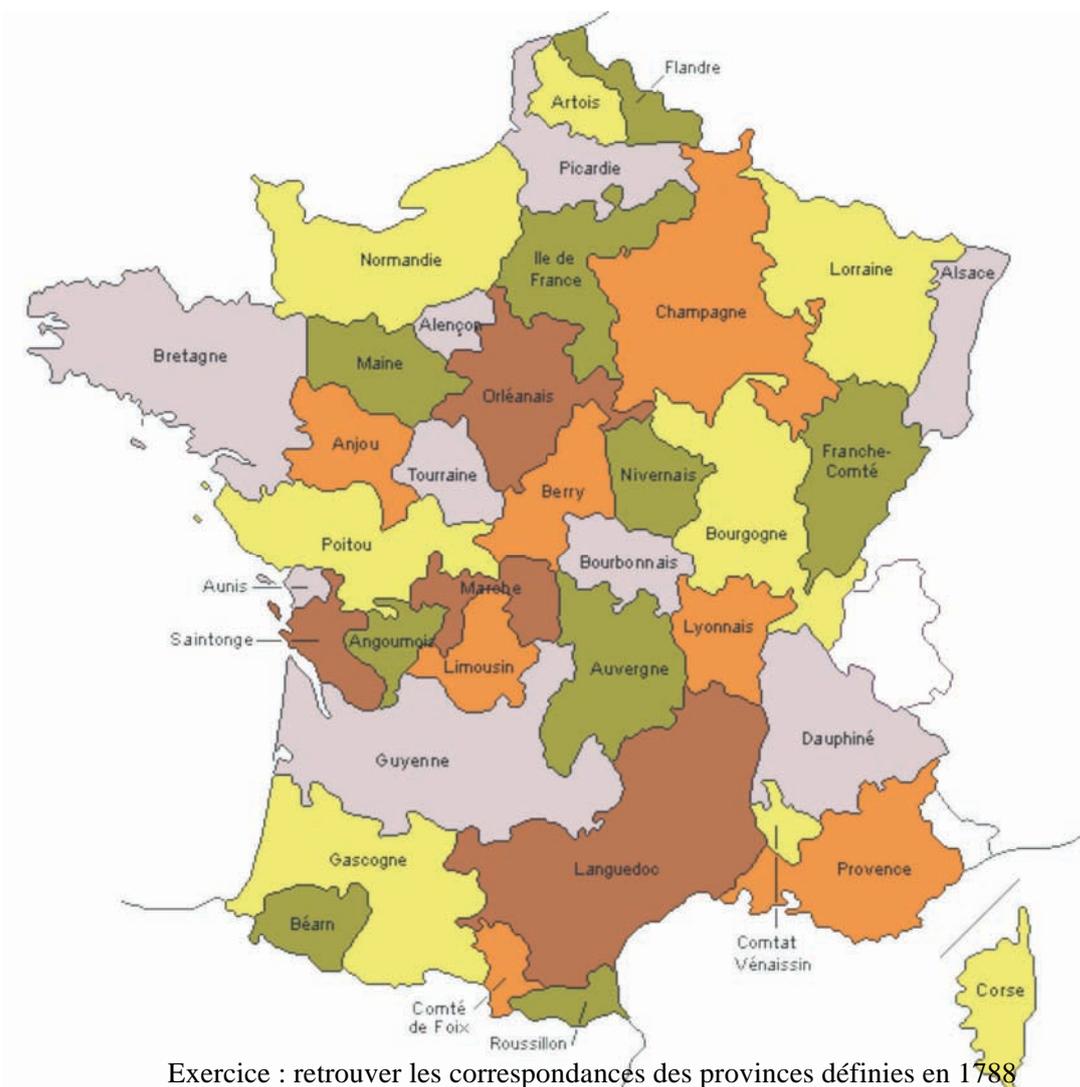
Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes n'est pas oublié, d'autant moins qu'ils propose tout au long de l'année aux habitants de notre Commune des réjouissances variées et bien organisées.

Son prochain calendrier sera diffusé dans le bulletin de janvier 2017.



France des provinces et régions



Exercice : retrouver les correspondances des provinces définies en 1788 avec les Départements et Régions actuels.
Se souvenir qu'Auxerre faisait partie de la Bourgogne tandis que Sens appartenait à la Champagne.

Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat de Mairie
sera fermé du 14 juillet au 7 août inclus
réouverture lundi 8 août 2016